

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs à propos du Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Barings Global Emerging Markets Fund (le « Compartiment ») un compartiment de Barings Emerging Markets Umbrella Fund (le « Fonds à compartiments multiples ») Class I USD Acc- ISIN No. IE00B3QV4H28 (la « Catégorie d'Actions »)

Le Fonds est un fonds commun de placement. Baring International Fund Managers (Ireland) Limited est le Gestionnaire du Fonds.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif : Assurer la croissance du capital à long terme en investissant dans les actions d'entreprises des marchés émergents.

Politique d'investissement : Le Fonds investit au moins 70 % du total de son actif (hors espèces et quasi-espèces) en actions de sociétés constituées dans les marchés émergents, ou qui détiennent une part importante de leurs actifs ou autres intérêts dans les marchés émergents, ou qui mènent leurs principales activités dans ou depuis un ou plusieurs marchés émergents. Dans une perspective d'investissement, on entend par « marchés émergents » les régions du monde dont les économies sont encore en développement. Le Fonds investira au moins 50 % du total de son actif en actions de sociétés présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) favorables ou en cours d'amélioration. Une description plus détaillée de la politique « Public Equity: ESG Integration & Active Engagement Policy » (« Titres cotés : politique d'intégration ESG et d'engagement actif ») du Gestionnaire d'investissement pour les Fonds d'actions, y compris le Fonds, est disponible sur le site web du Gestionnaire à l'adresse www.barings.com.

Le Fonds est également autorisé à investir dans une moindre mesure dans des actions de sociétés situées en dehors des marchés émergents, dans des instruments de créance et des espèces en dépôt. Il peut en outre investir dans les actions de sociétés présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) moins favorables. La devise de référence du Fonds est l'USD.

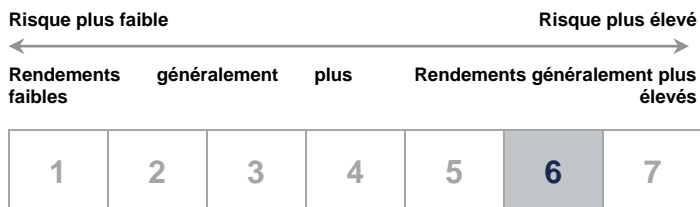
Distribution Policy: Les revenus sont ajoutés à la valeur du Compartiment.

Fréquence d'échange : Quotidiens. Les investisseurs peuvent acheter et vendre des actions sur demande chaque Jour ouvré (au sens défini dans le prospectus).

Indice de référence : MSCI Emerging Markets (Total Net Return) Index. Le Fonds est géré activement et n'est pas conçu pour reproduire l'Indice de référence. Sa performance peut donc s'écarter de manière substantielle de celle de l'Indice de référence. Le gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire absolu en matière d'investissements et n'est pas limité par l'Indice de référence. Le Fonds peut investir de manière significative dans des instruments non repris dans l'Indice de référence. L'Indice de référence est utilisé uniquement à des fins de gestion des risques et de comparaison des performances. Le gestionnaire d'investissement peut prendre en considération, par exemple, les expositions aux émetteurs, les pondérations sectorielles, les pondérations par pays et l'erreur de suivi dans chaque cas par rapport à l'Indice de référence, mais il n'utilise pas l'Indice de référence comme restriction aux investissements.

Pour plus de détails, veuillez vous reporter au prospectus et au supplément.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie de risque se fonde sur les variations de la valeur des données simulées du Fonds, et constitue un indicateur de risque absolu.

- Les données historiques et simulées peuvent ne pas constituer un indicateur fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le Fonds est placé dans la catégorie 6 aux fins de ce tableau en raison de la nature de ses investissements
- La valeur des investissements et les revenus qu'ils produisent peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas le montant qu'ils ont investi.

Les risques suivants peuvent ne pas être reflétés dans l'indicateur de risque et de rendement :

- Dans des circonstances exceptionnelles sur le marché, il est possible que le nombre d'acheteurs et de vendeurs soit insuffisant pour permettre au Fonds de vendre ou d'acheter facilement des investissements, ce qui pourrait limiter la capacité du Fonds à satisfaire les demandes de rachat des investisseurs.

- L'impossibilité pour une organisation au travers de laquelle nous achetons un actif (par ex. une banque) de respecter ses obligations peut engendrer une perte.
- La garde des actifs entraîne un risque de perte en cas d'insolvabilité du dépositaire ou de non-respect de son obligation de précaution
- Les instruments dérivés peuvent générer un profit ou une perte, et il n'existe aucune garantie qu'un contrat sur dérivé financier donne le résultat escompté. Le recours aux instruments dérivés peut avoir pour effet d'augmenter les hausses ou baisses de valeur du Compartiment et pourrait amener le Compartiment à subir des pertes nettement supérieures au coût du dérivé concerné étant donné qu'une fluctuation relativement mineure peut avoir un impact plus important sur les dérivés que sur les actifs sous-jacents.
- Les évolutions des taux de change entre la devise du Compartiment et les devises dans lesquelles les actifs du Compartiment sont valorisés peuvent avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du Compartiment et de tous revenus produits.
- Les investissements en actions peuvent subir des fluctuations de valeur importantes.
- Les risques d'investissement sur les marchés émergents sont supérieurs à ceux sur les marchés développés en raison de problèmes politiques, économiques ou structurels et le Fonds peut être tenu d'établir des arrangements de garde spécifiques sur certains marchés avant d'investir.
- Le Compartiment peut détenir des actions de sociétés plus petites qui peuvent être plus difficiles à acheter et à vendre, car elles sont négociées moins fréquemment et en petits volumes et leurs cours peuvent fluctuer davantage que ceux de sociétés plus grandes.
- Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds section « Considérations relatives au risque » et dans le supplément du Fonds.

FRAIS POUR LE COMPARTIMENT

Les frais que vous payez correspondent aux coûts de fonctionnement du Compartiment, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

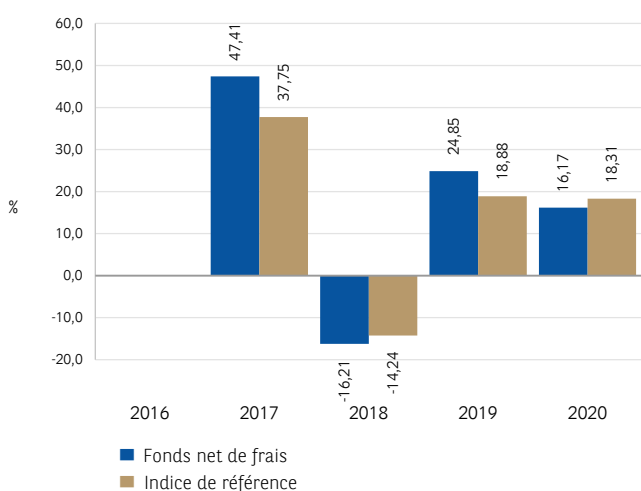
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement :	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés sur le Fonds sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés sur le Fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	Aucun

Les frais d'entrée et de sortie présentés sont des montants maximums. Il est possible que vous payiez moins : votre conseiller financier vous le précisera. Le montant des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2020. Ces chiffres peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent les coûts des opérations du fonds.

Le Fonds engage des coûts d'opération qui sont payés à partir de l'actif du Fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter aux sections concernées du Prospectus.

PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances passées ne préjugent pas de la performance future.
- La performance indiquée est basée sur la valeur nette d'inventaire après déduction de tous les frais courants et des coûts de transaction du portefeuille, les revenus distribuables étant réinvestis.
- Le Fonds a été lancé en 1992. La Catégorie d'actions a été lancée en 2016. Le graphique indique la performance passée de la Catégorie d'actions et de l'Indice de référence pour toutes les années civiles complètes disponibles depuis le lancement de la Catégorie d'actions.
- Le calcul de la performance passée ne tient pas compte des frais d'entrée et de sortie mais tient compte de tous les frais courants.
- Avant le 31/12/2019, l'indice de référence du Fonds était le MSCI Emerging Markets (Total Gross Return). Les données de l'indice de référence jusqu'au 31/12/2019 se réfèrent au MSCI Emerging Markets (Total Gross Return).
- Le Fonds n'est pas conçu pour reproduire l'Indice de référence.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited

Autres informations : Barings Emerging Markets Umbrella Fund est une structure à compartiments multiples, parmi lesquels ce Fonds. Le présent document d'information clé pour l'investisseur (KIID) est propre au Compartiment et à la catégorie de parts indiquée en début de document. Vous pouvez obtenir, sans frais, des informations complémentaires sur ce Fonds y compris le prospectus complet, le dernier rapport et les derniers comptes annuels et tout rapport semestriel et comptes semestriels ultérieurs (qui sont préparés pour le fonds à compartiments multiples complet) sur www.baring.com ou sur demande adressée à Barings.

Informations pratiques : Le cours du Compartiment est calculé pour chaque jour de négociation et est disponible en ligne sur www.baring.com et/ou www.ise.ie. Vous pouvez obtenir des informations sur les modalités d'achat, de vente et d'échange de parts en contactant Barings (voir les coordonnées plus haut).

Rémunération : Une description détaillée de la politique de rémunération du Gestionnaire applicable au fonds est disponible à l'adresse www.baring.com. Cette description inclut des informations relatives au comité de rémunération (en cas de création d'un tel comité) et une présentation du mode de calcul des rémunérations. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement une copie de cette politique auprès de Baring International Fund Managers (Ireland) Limited.

Législation fiscale : Le Fonds est soumis à la législation fiscale irlandaise, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en tant qu'investisseur dans le Fonds. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers fiscaux avant d'investir dans le Fonds.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de Baring International Fund Managers (Ireland) Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus et du supplément du fonds.